



Fiche signalétique

Date de révision 28-oct.-2015

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit	21702 VOLVO GREEN	6U
Code du produit	400.0021702.077	
N° ID/ONU	UN1950	
Utilisation recommandée	Aérosol, Peinture	

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus
de renseignements

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus Susceptible de provoquer le cancer Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer
sommolence ou vertiges Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
prolongée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable
A Compressed gases
D2A - Matières très toxiques
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 400.0021702.077

PAGE 1 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

PRÉVENTION

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Se procurer les instructions avant l'utilisation Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

YEUX

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

ENTREPOSAGE

Garder sous clef Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) Stocker dans un endroit bien ventilé

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	25 - 50
Propane	74-98-6	10 - 25
Xylenes	1330-20-7	5 - 10
Butane	106-97-8	5 - 10
ACÉTATE D'ÉTHYLE	141-78-6	1 - 3
Ethylbenzene	100-41-4	1 - 3
BUTANONE	78-93-3	1 - 3
Titanium dioxide	13463-67-7	1 - 3
Dibutyl phthalate	84-74-2	0.3 - 1

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

Code du produit 400.0021702.077

PAGE 2 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone 67-64-1	STEL: 750 ppm TWA: 500 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³ STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m ³	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³
Xylenes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 600 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 800 ppm	TWA: 800 ppm TWA: 1900 mg/m ³	
ACÉTATE D'ÉTHYLE 141-78-6	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1440 mg/m ³	TWA: 150 ppm	TWA: 400 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 1440 mg/m ³	TWA: 400 ppm TWA: 1400 mg/m ³
Ethylbenzene 100-41-4	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³
BUTANONE 78-93-3	STEL: 300 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 885 mg/m ³	TWA: 50 ppm STEL: 100 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 300 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 150 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust
Dibutyl phthalate 84-74-2	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ Adverse reproductive effect	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Code du produit 400.0021702.077

PAGE 4 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Solvant
Couleur	Vert
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible °C / °F
Point d'éclair	-35 °C / -31 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Density (lbs per US gallon)	6.45
Densité	.77
Solubilité(s)	Non déterminé
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

Autres informations

Code du produit 400.0021702.077

PAGE 5 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

INGESTION

Non applicable

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone	-	-	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
Propane	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Xylenes	= 3500 mg/kg (Rat)	> 4350 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
Butane	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h
ACÉTATE D'ÉTHYLE	= 5620 mg/kg (Rat)	> 18000 mg/kg (Rabbit)	-
Ethylbenzene	= 3500 mg/kg (Rat)	= 15400 mg/kg (Rabbit)	= 17.2 mg/L (Rat) 4 h
BUTANONE	= 2483 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Dibutyl phthalate	= 6300 mg/kg (Rat)	> 20 mL/kg (Rabbit)	> 15.68 mg/L (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation cutanée Non applicable

Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Risque d'aspiration Non applicable

Code du produit 400.0021702.077

PAGE 6 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux. Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Ethylbenzene	A3	Group 2B		X
Titanium dioxide		Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Acetone	-	6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	12600 - 12700 mg/L Daphnia magna 48h EC50 10294 - 17704 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Propane	-	-	-
Xylenes	-	7.711 - 9.591 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 23.53 - 29.97 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 > 780 mg/L Cyprinus carpio 96h LC50 30.26 - 40.75 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 2.661 - 4.093 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 13.5 - 17.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 13.1 - 16.5 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50	= 0.6 mg/L Gammarus lacustris 48h LC50 = 3.82 mg/L water flea 48h EC50
Butane	-	-	-
ACÉTATE D'ÉTHYLE	-	352 - 500 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 484 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 220 - 250 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 560 mg/L Daphnia magna 48h EC50

Ethylbenzene	1.7 - 7.6 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 > 438 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 2.6 - 11.3 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 = 4.6 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50	9.1 - 15.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 32 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 7.55 - 11 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 11.0 - 18.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50	1.8 - 2.4 mg/L Daphnia magna 48h EC50
BUTANONE	-	3130 - 3320 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	> 520 mg/L Daphnia magna 48h EC50 4025 - 6440 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 5091 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Titanium dioxide	-	-	-
Dibutyl phthalate	= 1.2 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 = 0.4 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50	0.42 - 1.28 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 0.71 - 1.2 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 0.31 - 5.45 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 > 1.24 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 1.24 - 5.3 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 1.38 - 1.74 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50	= 3.4 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 2.99 mg/L Daphnia magna 48h EC50

Persistence et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Acetone	-0.24
Propane	2.3
Xylenes	3.15
Butane	2.89
ACÉTATE D'ÉTHYLE	0.6
Ethylbenzene	3.118
BUTANONE	0.29
Titanium dioxide	-
Dibutyl phthalate	5.38

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
N° ID/ONU	UN1950	UN1950	UN1950
Nom officiel d'expédition	Aérosols	Aérosols	Aérosols
Classe de danger	2.1	2.1	2.1
Groupe d'emballage			

Code du produit 400.0021702.077

Danger pour l'environnement Non applicable
Dispositions particulières

EmS-N°
F-D, S-U

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

Aucun renseignement disponible

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable

A - Compressed gases

D2A - Matières très toxiques

D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance
Propane	Part 5, Individual Substances
Xylenes	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups
Butane	Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance
ACÉTATE D'ÉTHYLE	Part 5, Individual Substances
Ethylbenzene	Part 1, Group A Substance
BUTANONE	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
Dibutyl phthalate	Part 1, Group A Substance

SGH - Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage



Code du produit 400.0021702.077

PAGE 9 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Mot indicateur**DANGER****MENTIONS DE DANGER**

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Provoque une sévère irritation des yeux

Susceptible de provoquer le cancer

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

AUTRES DANGERS

Provoque une légère irritation cutanée. matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**HMIS****Risques pour la santé**

2*

* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité

4

Dangers physiques

0

PROTECTION INDIVIDUELLE

X

Adresse du fournisseur

Code du produit 400.0021702.077

PAGE 10 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

Valspar Consumer
Headquarters
8725 W. Higgins Rd. Suite
1000
Chicago, IL 60631
773-628-5500

The Valspar Corporation
4999 36th St.
Grand Rapids, MI 49512
800-253-3957

Valspar Plasti-Kote
1636 Shawsone Dr.
Mississauga, Ontario L4W 1N7
905-671-8333

Préparée par

Intendance de produit

Date de révision

28-oct.-2015

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique